AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C2103
FR0011051598-FS0858

18 décembre 2015

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce)

Déclaration d'action de concert (article L. 233-10 du code de commerce)

AMOEBA

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 18 décembre 2015, le concert, composé de M. Guy Rigaud et des sociétés Evolem 3[1], Helea Financière[2], Myropola[3] et Eurekap ![4], a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 décembre 2015, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la société AMOEBA et détenir, de concert, 773 247 actions AMOEBA représentant autant de droits de vote, soit 14,43% du capital et des droits de vote de cette société[5], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Eurekap !	462 644	8,63
Evolem 3	170 247	3,18
Helea Financière	107 544	2,01
Myropola	24 096	0,45
M. Guy Rigaud	8 716	0,16
Total concert	**773 247**	**14,43**

Ce franchissement de seuils résulte de la mise en concert de la personne et des sociétés susvisées vis-à-vis de la société AMOEBA.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Les déclarants déclarent :

- le franchissement de seuils résulte de la déclaration d'action de concert des déclarants et non d'une acquisition de titres ;
- les déclarants agissent de concert ;
- au cours des 6 prochains mois, les déclarants n'ont pas l'intention de poursuivre leurs achats de titres AMOEBA ;
- au cours des 6 prochains mois, les déclarants n'envisagent pas d'acquérir le contrôle de la société ;
- les déclarants préparent en amont les conseils de surveillance et les assemblées générales pour défendre une position commune des concertistes quant au déploiement industriel et commercial d'AMOEBA, notamment à l'international ;

[1] Société par actions simplifiée (sise 6 quai de Verdun, 69002 Lyon) contrôlée M. Bruno Rousset.
[2] Société par actions simplifiée (sise 28 cours de Verdun, 69002 Lyon) contrôlée M. Christian Lameloise.
[3] Société par actions simplifiée (sise 36 chemin de Genas, 69800 Saint-Priest) contrôlée M. Jacques Moyrand.
[4] Société par actions simplifiée (sise 28 cours de Verdun, 69002 Lyon) contrôlée également par les sociétés Myropola, Evolem 3, Helea Financière et Dancer Investissement.
[5] Sur la base d'un capital composé de 5 358 157 actions représentant autant de droits de vote.

- les déclarants n’envisagent aucune des opérations listées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
- les déclarants ne détiennent aucun accord ou instrument financier mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- les déclarant n’ont conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de l'émetteur ;
- M. Guy Rigaud est vice-président du conseil de surveillance de l'émetteur. Les déclarants n'ont pas l'intention de demander une nouvelle nomination au sein des organes de gouvernance de l'émetteur au cours des 6 prochains mois. »
